

La problématique de la sécurité humaine au Gabon : le cas des migrants victimes de traite

Romarc YENO-AKENDENGUE
Bertrand Dimitri NDOMBI BOUNDZANGA
Christian WALI WALI

Université Omar Bongo (Gabon)

yenoakendengueromarc@gmail.com

bbdndombi@gmail.com

cwalwal@yahoo.fr

Résumé

Depuis 1994, les Nations unies ont développé le concept de sécurité humaine. Celui-ci ne se limite guère à la protection, notamment des individus face aux violences, mais consiste surtout à soutenir les personnes vulnérables en promouvant la dignité humaine par des programmes mettant les individus à l'abri du besoin et de la peur. Il s'agit de garantir le respect des droits de l'homme. Les migrants, victimes de traite, représentent une catégorie des personnes vulnérables concernées par cette politique. Au Gabon, quatre agences des Nations unies (le Fonds des Nations unies pour l'enfance, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations) ont mis en œuvre, dans le cadre des migrations mixtes, un programme de prévention et de protection des migrants victimes de traite afin d'assurer la sécurité humaine.

Cet article examine, d'une part, la situation de la traite des personnes au Gabon et analyse, d'autre part, les entraves à la lutte contre la traite des personnes dans ce pays. Cette réflexion s'appuie sur des entretiens semi-directifs réalisés auprès des personnes-ressources des organisations de la société civile, des responsables des administrations gabonaises impliquées dans la gestion de la question de la traite et des agences des Nations unies. Ce travail mobilise également des données secondaires issues des administrations et des rapports des organisations internationales ainsi qu'une bibliographie scientifique et des articles de presse.

Mots-clés : Gabon, Traite des personnes, Sécurité humaine, Migrations mixtes.

Abstract

Since 1994, the United Nations has been developing the concept of human security. This is not limited to protecting individuals from violence, but focuses on supporting vulnerable people by promoting human dignity through programs that keep people free from want and fear. The aim is to guarantee respect for human rights. Trafficked migrants represent one category of vulnerable people concerned by this policy. In Gabon, four United Nations agencies (the United Nations Children's Fund, the United Nations Office on Drugs and Crime, the Office of the United Nations High Commissioner for Refugees and the International Organization for Migration) have implemented a program to prevent and protect mixed migration, in particular trafficked migrants, in order to ensure human security. This article examines the situation of human trafficking in Gabon on the one hand, and analyzes the obstacles to combating human trafficking in this country on the other. The analysis is based on semi-structured interviews with resource persons from civil society organizations, Gabonese government officials involved in managing the issue of trafficking, and United Nations agencies. This work also draws on secondary data from government departments and international organization reports, as well as a scientific bibliography and press articles.

Keywords: Gabon, Human trafficking, Human security, Mixed migration.

Introduction

La sécurité humaine compte parmi les leitmotivs des Nations unies. Exposé pour la première fois dans le *Rapport sur le développement humain* en 1994 du Programme des Nations unies pour le développement, ce concept vise à mettre la personne humaine à l'abri du besoin et de la peur¹. En effet, « *la sécurité humaine est centrée sur la personne, car s'intéresser à cette notion, c'est se demander comment chaque personne vit et respire dans la société, avec quel degré de sécurité et de liberté elle peut exercer les nombreux choix qui s'offrent à elle, quel accès elle a au marché et aux opportunités sociales, si elle vit dans le conflit ou dans la paix, et si elle a ou non la conviction que ce dont elle dispose un jour ne sera pas totalement perdu le lendemain* » (UNESCO, 2009, p. 3). La sécurité humaine prône « *la sécurité des individus et des communautés plus que celle des États, et elle combine les droits de l'homme et le développement humain* » (M. Kaldor, 2006, pp. 901-902).

Les migrants, singulièrement les migrants victimes de traite, sont parmi les personnes vulnérables dans le monde. Dans le cadre de la migration, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) considère que la vulnérabilité s'entend comme « *la capacité réduite d'une personne ou d'un groupe à résister à la violence, à l'exploitation, aux mauvais traitements et/ou à des violations de leurs droits, à y faire face ou à s'en relever* »². Les victimes de traite (VdT) sont particulièrement exposées à la violation de leurs droits et soumis aux mauvais traitements.

Activité criminelle, la traite des personnes, encore appelée traite des êtres humains, est définie par l'article 3 du Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants de la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée³ de 2000. Pour cette Convention, la traite des personnes est :

le recrutement, le transfert, le transport, l'accueil ou l'hébergement de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend au minimum l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation

¹ Document [en ligne], URL : https://www.humanitarianlibrary.org/sites/default/files/2014/02/HSR_MiniAtlasOfHumanSecurityFR.pdf.

² Document [en ligne], URL : <https://www.iom.int/sites/g/files/tmzbd1486/files/2019-01/S-20-8-20-Comprendre%20les%20vuln%C3%A9rabilit%C3%A9s%20et%20les%20capacit%C3%A9s%20des%20migrants.pdf>

³ Cette Convention est aussi appelée Convention de Palerme.

sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.

Cette activité très lucrative est importante dans le monde. En janvier 2023, le Département d'État américain estimait que 27,6 millions de personnes sont victimes de la traite dans le monde⁴. Le Gabon n'échappe pas à ce phénomène. Déjà en 2012, la Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la traite des personnes (TDP) déclarait que le gouvernement gabonais devait « *adopter des mesures urgentes pour agir sur les facteurs traditionnels et culturels qui exacerbent la traite des enfants de l'Afrique de l'ouest et du centre vers le Gabon* »⁵. Elle faisait également observer que le Gabon est à la fois un pays de destination des femmes et des enfants victimes de la traite qu'un pays de transit de ces victimes vers la Guinée Équatoriale. Le Rapport 2022 du Département d'État américain souligne que les trafiquants ouest-africains exploitent les enfants de leur pays d'origine pour les faire travailler sur les marchés de Libreville comme N'Kembo, Mont Bouët, PK7 et dans d'autres centres urbains tel que Port-Gentil. Ce même Rapport note que des recruteurs de main-d'œuvre camerounais et gabonais associés à de grandes entreprises agricoles exploitent les Camerounais anglophones ayant fui la crise anglophone dans leur pays.

Face à la réalité de la traite des personnes, et aux fins d'accompagner l'État gabonais à lutter contre ce crime, quatre agences des Nations unies à savoir le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (OCLAD), le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations, « *ont mis en œuvre un programme conjoint pour répondre à la problématique de la sécurité humaine lors des migrations mixtes vers le Gabon* » (Nations unies Gabon, 2022, p. 18). Les migrations mixtes « *désignent les flux de personnes qui voyagent, généralement de manière irrégulière, en empruntant des itinéraires et des moyens de transport identiques, mais pour des raisons différentes* »⁶. Le programme supra cherche à soutenir « *l'élaboration des procédures de prévention et la protection des migrants ayant des*

⁴ Document [en ligne], URL : <https://www.state.gov/translations/french/mois-national-de-la-prevention-de-la-traite-des-personnes-2023/#:~:text=On%20estime%20que%207%2C6,malheureusement%2C%20souvent%20sous%20notre%20nez.>

⁵ Document [en ligne], URL : <https://www.ohchr.org/fr/statements/2012/05/end-mission-statement-special-rapporteur-trafficking-persons-especially-women>

⁶ Document [en ligne], URL : [https://www.unhcr.org/fr/nos-activites/sauvegarder-les-droits-humains/asile-et-migration#:~:text=Les%20mouvements%20migratoires%20mixtes%20\(ou,mais%20pour%20des%20raisons%20diff%C3%A9rentes.](https://www.unhcr.org/fr/nos-activites/sauvegarder-les-droits-humains/asile-et-migration#:~:text=Les%20mouvements%20migratoires%20mixtes%20(ou,mais%20pour%20des%20raisons%20diff%C3%A9rentes.)

besoins spécifiques, notamment ceux victimes de la traite des êtres humains » (Nations unies Gabon, 2022, p. 18). Cet article vise à répondre aux questions suivantes : quel est l'état des lieux de la traite des personnes au Gabon ? Quels sont les entraves à la lutte contre ce crime dans ce pays ?

1. Méthodologie de l'étude

Notre démarche est fondée sur un corpus qualitatif construit par des entretiens semi directifs auprès de six administrations chargées de la gestion des migrants d'une part, et de deux organisations de la société civile (OSC) actives dans l'accompagnement des victimes et de deux agences des Nations unies au Gabon (OIM et HCR), d'autre part. Nous nous sommes entretenus avec la présidente de l'ONG SIFOS qui œuvre, entre autres, pour la prévention de la traite et l'exploitation des personnes, avec la Coordinatrice, l'éducatrice spécialisée et l'assistante sociale de l'Association Arc-en-ciel qui travaille pour la protection et la prise en charge des enfants. Dans les administrations, nos entretiens se sont déroulés avec deux agents de la Direction générale de la documentation et de l'immigration (DGDI), le directeur des Droits de l'homme au ministère de la justice, un agent de la Direction générale du travail (DGT) au ministère du travail, un responsable du Centre d'accueil pour enfants en difficultés sociales d'Angondje (CAPEDS), un agent de la Direction générale de la santé et le directeur adjoint de la formation professionnelle à la Direction générale de l'insertion et de la réinsertion sociale. Nous avons aussi eu des interviews avec l'assistant à la protection de la représentation du HCR et avec un agent du bureau de l'OIM. Au Total, nous nous sommes entretenus avec 13 personnes-ressources. Notre réflexion s'est servie également des données secondaires collectées dans les administrations et les organisations internationales ainsi qu'une bibliographie scientifique et des articles de presse. Les données ont été collectées en deux phases : novembre 2022-février 2023 et octobre-décembre 2023. Notre analyse est sociographique au sens de F. Tönnies (2011) car, elle part de la description des faits de traite dans les récits des administrations et des OSC, pour exposer des éléments de compréhension des mécanismes de documentation du phénomène en vue de sa prise en charge.

2. Résultats de la recherche

Deux résultats sont issus de la présente recherche. Il s'agit des formes de traite, des profils des victimes et des trafiquants, d'une part, et des difficultés inhérentes à la lutte contre la traite des personnes au Gabon, d'autre part.

2.1. La traite des personnes au Gabon : typologies et profils des acteurs

Au Gabon, quatre activités apparaissent comme les principales formes de traite. Les VdT sont essentiellement des enfants et des femmes originaires des pays de l’Afrique de l’ouest même si on note aussi des victimes venues des pays de l’Afrique centrale tels que la République du Congo, la République Démocratique du Congo (RDC) et des pays asiatiques comme la Chine.

2.1.1. Les formes de traite pratiquées au Gabon

Les formes majeures de traite au Gabon sont le travail forcé, l’exploitation sexuelle, l’exploitation commerciale et la mendicité. Le travail forcé concerne essentiellement la servitude domestique. Le phénomène est fortement développé au Gabon, spécifiquement à Libreville où on retrouve les « nounous » dans la plupart des ménages de la haute classe et de la moyenne classe de la société. De plus en plus, la préférence est accordée aux « nounous » résidant chez les employeurs, « nounous logées ». Elles retournent dans leurs “familles” une fois toutes les deux semaines pendant le week-end comme le souligne cet agent du ministère du travail :

« La question des nounous est prégnante dans notre société. Il est difficile de lutter contre ce phénomène parce que les premiers bénéficiaires de ces nounous sont les grandes personnalités et les responsables de l’administration. Généralement, les personnes de la haute classe ont des épouses qui travaillent et ne peuvent pas prendre soin de leurs ménages ou, du fait qu’elles ont suffisamment de moyens, ne veulent pas s’en charger. Elles embauchent les nounous qui s’occupent de leurs maisons et de leurs enfants nuit et jour. Il suffit de regarder les offres d’emplois dans les journaux de la place » (entretien réalisé le 2 février 2023).

Le recours systématique à ce service représente une source importante de traite des personnes puisque les filles dévolues à cette tâche sont quasiment toutes originaires des pays de l’Afrique de l’ouest. Elles sont pour la plupart adolescentes ou sortent à peine de cette étape comme le dit la présidente de l’ONG SIFOS :

« Les victimes de la traite qui ont été recensées sont pour la plupart originaires de l’Afrique de l’Ouest et de l’Afrique Centrale, le plus souvent du Bénin, du Mali, Burkina Faso, Nigéria, de la Guinée, du Togo et du Cameroun. Les garçons, comme les filles, âgés souvent de moins de 18 ans sont donc attirés ou font l’objet de traite ou de trafic » (entretien réalisé le 15 novembre 2022).

Plusieurs critères déterminent le salaire de la « nounou ». Il s'agit de la résidence ou non au lieu de travail, du nombre de jours de travail par mois, des tâches à exécuter, du niveau de vie des employeurs, etc. La moyenne des salaires payés oscille entre 100.000 FCFA et 250.000 FCFA par mois. Les « nounous » reversent plus de deux tiers voire l'intégralité du salaire à leurs bourreaux qui disent être « leurs parents ». Bien souvent, ces bourreaux sont les personnes qui les ont fait venir en exploitation au Gabon.

L'exploitation sexuelle qui est essentiellement la prostitution, est pratiquée en majeure partie par les ressortissants du Cameroun, de la République du Congo, de la République Démocratique du Congo et des asiatiques notamment les Chinoises. Dans la communauté camerounaise, elle se déroule dans les chambres attenantes aux bars et snacks bars des réseaux de trafiquants de ces femmes. Ce mécanisme est également observé auprès des ressortissants congolais. Chez les Congolais, l'exploitation sexuelle se fait également dans les lieux d'habitation. S'agissant des asiatiques, elle se déroule dans les structures hôtelières et les industries forestières, minières, etc., peu surveillées par les autorités. Elle se fait aussi dans les centres de « massage » qui est une appellation édulcorée des maisons de prostitution. Pour la présidente de l'ONG SIFOS, « *cette activité est fonction de la couleur de peau de la fille. Pour les filles noires les clients paient, avec préservatif 2000 francs CFA et sans préservatif 5000 francs CFA. Pour les filles asiatiques, le prix est de 10000 francs CFA avec préservatif et 25000 francs sans préservatif* » (entretien réalisé le 15 novembre 2022).

En sus de ces formes, l'exploitation sexuelle a lieu également dans les maisons comme l'affirme l'éducatrice spécialisée de l'Association Arc-en-ciel :

« Nous avons reçu des filles venant du Bénin, du Togo et du Nigéria. Ces filles travaillent comme nounou dans les maisons de leurs bourreaux sans être payées et deviennent parfois les femmes de ces bourreaux. En complicité avec sa femme, le bourreau met en place, dans sa maison, des services sexuels pour des particuliers qui payent de l'argent et cela sans le consentement de la victime » (entretien réalisé en janvier 2023).

L'exploitation commerciale renvoie au commerce des enfants victimes de traite (EVT) qui vendent dans les marchés, le long des rues et au sein des cafétérias. Cette forme d'exploitation concerne fondamentalement les enfants venant de l'Afrique de l'ouest (Bénin, Mali, Togo, Burkina Faso, Sénégal, Guinée) et les femmes de la RDC.

Sur la photo 1 ci-dessous, on voit une adolescente ressortissante de l'Afrique de l'ouest installée sur la façade de l'université Omar Bongo (UOB) à Libreville derrière trois plateaux remplis des produits alimentaires (croquettes, chips de bananes, biscuits,

bonbons, etc.) et une bassine contenant des boissons (eaux minérales et sodas) qu'elle vend. Elle y passe ses journées tant que l'université n'est pas en vacances.



Photo 1 : Une adolescente originaire de l'Afrique de l'ouest vendant des produits alimentaires
Prise de vue : R. YENO-AKENDENGUE, décembre 2023.

La mendicité, quant à elle, est pratiquée par les immigrés de l'Afrique de l'ouest, en majorité des hommes. Généralement, le mendiant est assis avec un pot à la devanture des grands centres commerciaux, des mosquées, des grands carrefours et sur les trottoirs principalement aux feux de circulation routière. Les mendiants, surtout aveugles, se servent des enfants comme guides à travers la ville. C'est ce qu'illustre la photo 2 ci-après dans laquelle on voit un enfant servant de guide à un homme aveugle.

hommes et 6% des femmes. Les victimes sont pour la plupart originaires des pays suivants : Togo, Bénin, Nigéria, Niger, Mali » (Entretien OIM, octobre 2023).

S'agissant des trafiquants, « dans la majorité des cas que nous traitons, ce sont les femmes qui vont chercher les enfants, surtout les filles dans leurs pays d'origine qui viennent subir les traitements inhumains ici » (interview avec un agent de la DGDI le 24 janvier 2023). Les statistiques judiciaires des sessions criminelles de 2021, compilées par la Direction générale des droits de l'homme du ministère de la justice montrent que 61% des auteurs de traite au Gabon sont des femmes contre 39% d'hommes. 17% d'entre eux sont de nationalité gabonaise et la majorité soit 61% sont originaires du Togo comme le présente le tableau 1 suivant.

Tableau 1 : Répartition par sexes et par nationalités des trafiquants de traite au Gabon

Nationalité	Femmes	Hommes	Total
Togo	8	6	14
Gabon	3	1	4
Bénin	0	2	2
Mali	1	0	1
Cameroun	1	0	1
Nigéria	1	0	1
Total	14	9	23

Source : Ministère de la justice, 2022

Pour convaincre les victimes ou les parents des EVT de venir au Gabon, les trafiquants usent des stratégies d'enrôlement s'appuyant notamment sur les promesses de vie meilleure ou de mariage épanoui dans le pays d'arrivée. Des cas de sorcellerie sont également évoqués parmi les mécanismes de contrainte des enfants. Mais, de manière générale, c'est la promesse d'emploi qui est le moyen le plus utilisé par les trafiquants pour enrôler les victimes.

2.2. Les problèmes relatifs à la lutte contre la traite au Gabon

La lutte contre la traite implique une approche holistique prônée par les Nations unies sous le qualificatif des « migrations mixtes ». Les migrations mixtes sont marquées par la multiplicité des facteurs à l'origine du mouvement et les divers besoins et profils des personnes concernées. Pour parvenir à combattre le phénomène de la traite des personnes, il importe au préalable de comprendre les organisations et les pratiques cachées derrière les trafics qui remettent en cause la sécurité humaine des migrants. Il s'agit d'examiner les mécanismes que les trafiquants mobilisent sur les victimes. C'est la condition préalable à la prise en charge des VdT et la garantie de la sécurité humaine.

En effet, la connaissance des situations de traite de personnes dépend particulièrement de la collecte institutionnelle de l'information par les acteurs administratifs et les partenaires internationaux. Mais force est de constater que des administrations telles que la Direction générale de la santé et la Direction générale de l'insertion et de la réinsertion sociale n'ont aucune base de données statistiques sur la TDP. Pour les autres administrations, les données statistiques dont ils disposent (registres d'arrivée et de départ issus du contrôle des migrants en situation d'irrégularité, registres de réinsertion, des cas de dénonciation, juridictions à l'issue des rendus judiciaires relatifs au contrôle des migrants en situation de vulnérabilité) sont éparses et souvent mal archivées. Elles ne permettent pas, de ce fait, d'avoir une connaissance exhaustive de la situation de la traite au Gabon. Celle-ci demeure alors sommaire sur les principales formes de TDP et les profils des victimes. Les victimes ne connaissent que peu de choses sur la réglementation contre la traite et les mesures d'accompagnement dédiées. Peu de données éclairent également les profils des trafiquants et leurs organisations.

3. Discussion

La traite des personnes est souvent analysée en lien avec la misère et les mouvements de populations. Pour E. H. Malick Sow (2021, p. 280), la TDP en Afrique de l'ouest s'observe dans des situations d'exploitation par la mendicité d'autrui, d'exploitation sexuelle commerciale des femmes, de vente de bébés, d'exploitation par le travail et les servitudes domestiques ou de trafic d'organes. R. Hasseni (2013, p. 1) soulignait déjà pour sa part que « *l'exploitation sexuelle et le travail forcé demeurent les principales formes d'esclavage moderne. Pour l'Afrique et le Moyen-Orient, le travail forcé représente 50% et l'exploitation sexuelle 35% du total des victimes détectées* ». De son côté, l'ONU DC (2015, p. 8) note qu'en Afrique de l'ouest et du centre, « *les victimes sont majoritairement des femmes et des enfants mais peuvent également être des hommes car aucune catégorie n'est épargnée par ce crime. (...). Parmi les formes d'exploitation les plus connues, on peut noter l'exploitation sexuelle (réseaux de proxénétisme), les travaux forcés (travail domestique, sites d'orpaillage, agriculture, pêche, construction, manufacture, élevage), l'exploitation de la mendicité d'autrui et le prélèvement d'organes* ». De même, la réflexion conduite par Open Society Foundations (2020, p. 35) révèle que la traite est un phénomène touchant particulièrement les enfants et les femmes. Les résultats auxquels la présente réflexion est parvenue corroborent les types de traite identifiés par ces différentes études.

Comme nous l'avons précédemment dit, la traite des personnes est une activité très lucrative. Pour cela, « *l'OIT estime que le total des profits tirés du travail forcé dans l'économie privée mondiale s'élève à 150 milliards de dollars par an. La majeure partie des profits*

est générée en Asie, dont deux tiers provenant de l'exploitation sexuelle soit 99 milliards de dollars annuels » (E. Panloup, 2020, p. 256). Au Gabon, P. H. Bimboundza (2005, p. 31) soutient que dès la seconde moitié de la décennie 1970, certaines familles béninoises et togolaises tiraient dès lors un profit considérable du travail des enfants. S. Loungou (2011, pp. 496-497) souligne que l'économie gabonaise étant à dominante informelle, celle-ci fonctionne en grande partie par le travail des filles qui exercent, comme « nounou », effectuent les tâches ménagères quotidiennes, intègrent les réseaux de prostitution, exercent dans le commerce à domicile ou au marché, ou encore en itinérance pour la vente du poisson, des produits manufacturés, des denrées alimentaires. Il indique également qu'on retrouve les garçons employés en boutique (quincailleries, magasins de pièces et accessoires pour automobile, d'appareils électroménagers d'occasion, etc.), pratiquant la coiffure pour homme, réparateurs de pneus automobiles ou l'activité de fumage et/ou séchage du poisson dans les villages de pêcheurs.

De plus, l'exploitation sexuelle représente indéniablement une autre source importe des ressources de la traite puisque dans l'ensemble de la société gabonaise, la prostitution est un secteur à forte croissance et « dans un contexte de crise économique, l'industrie du sexe est le seul secteur de l'économie informelle qui n'est pas près de déposer le bilan »⁹.

Le Gabon est Partie à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée en 2004 et à son Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, le 22 septembre 2010. Il est Partie aussi aux instruments régionaux de lutte contre la traite des personnes. Toutefois, le déficit en système d'investigation et de documentation de la traite des personnes du point de vue national, mais aussi au niveau des coopérations interétatiques empêche la maîtrise du problème et limite l'action de lutte contre les organisations criminelles.

« L'intelligence » de l'économie de la traite est d'avoir investi particulièrement l'espace domestique. Les OSC relèvent, de façon remarquable, que l'exploitation du travail des victimes, autrement dit, la traite des personnes a lieu d'abord et avant tout au sein des foyers d'accueil dans le pays d'arrivée. C'est ici que s'opère la dissimulation de la traite de personnes par encastrement (K. Polanyi, 1983) de l'économie du travail forcé (sous toutes ses formes) dans l'organisation de l'espace et des relations domestiques. Pour tenir ses engagements internationaux et accentuer la lutte contre les trafiquants, il serait

⁹Document [en ligne], URL : <https://gabonmediatime.com/gabon-la-prostitution-un-secteur-a-forte-croissance/>

loisible de penser à un organe de mutualisation non seulement de la ressource, mais avant tout de l'information relative à la traite des personnes au Gabon.

Conclusion

Cette réflexion a permis de formuler un questionnement sur la traite des personnes. Les questions soulevées ont été le prétexte d'une analyse des problèmes constatés à la lutte contre le crime de la traite des personnes au Gabon. Aussi, en dépit des instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux, il apparaît que leur mise en œuvre se heurte à la faible connaissance des situations spécifiques des victimes, des trafiquants et des organisations qui les exploitent. Il y a donc nécessité de mettre en place une organisation systémique des actions de lutte contre la traite des personnes. Dans cette optique, une politique de lutte contre la TDP qui intègre l'ensemble des acteurs, oblige les acteurs à coopérer (M. Lallement, 2007). Pour y parvenir, il faut un fléchissement des procédures institutionnelles actuelles qui cloisonnent les actions les unes des autres. De même, la coordination des actions juridico-pénales en articulation avec les actions d'accueil et d'accompagnement commande de rationaliser le travail de lutte contre la TDP. Il convient notamment d'en venir à la rationalisation du travail (M. Stroobants, 1993) de la prise en charge du problème, en rendant opérationnels et institutionnels les échanges entre les OSC et les administrations civiles et militaires.

Références bibliographiques

- BIMBOUNDZA Paul-Henri, 2004, *Le Trafic des enfants béninois et togolais vers le Gabon : entre travail domestique des jeunes filles et stratégie de survie*, Mémoire de DEA, Géographie, Université de Poitiers.
- HASSENI Roxanne, 2013, « La traite humaine en Afrique : esclavage des temps modernes ? », *Perceptive Monde*, [en ligne], URL : <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMAAnalyse/1581#:~:text=L'exploitation%20sexuelle%20et%20le,du%20total%20des%20victimes%20d%C3%A9tect%C3%A9es>.
- KALDOR Mary, 2006, « La sécurité humaine : un concept pertinent ? », *Politique Etrangère*, 4, pp. 901-914.
- LALLEMENT Michel, 2007, *Le Travail. Une sociologie contemporaine*, Paris, Gallimard.
- LOUNGOU Serge, 2011, « Le trafic d'enfants, un aspect de la migration ouest-africaine au Gabon », *Cahiers d'Outre-Mer*, 256, pp. 485-505, [en ligne], URL : <https://journals.openedition.org/com/6389>.
- MALICK SOW El Hadj, 2021, « La traite des êtres humains depuis l'Afrique, d'hier à aujourd'hui », *Histoire de la Justice*, 31, 1, pp. 279-286.

NATIONS UNIES GABON, 2022, *Rapport annuel 2022*, Nations Unies Gabon, Libreville.

ONU DC, 2015, *Stratégie régionale de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants 2015-2020*, Dakar, Bureau Régional de l'ONU DC pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, [en ligne], URL : https://www.unodc.org/documents/human-trafficking/2016/ONU DC_Strategie_regionale_de_lutte_contre_TdP_et_TiM_Afrique_d_e_l'Ouest_et_du_Centre_2015-2020.pdf

OPEN SOCIETY FOUNDATIONS, 2020, *Les Migrations internationales en Afrique centrale. Lois, politiques et pratiques*, Oxford, Open Society Initiative for West Africa (OSIWA).

PANLOUP Eric, 2020, « Le développement de la lutte contre la traite et les autres formes d'esclavage : le cas du Sahel », *Les Cahiers de la Justice*, 2, 2, pp. 255-263.

POLANYI Karl, 1983, *La Grande Transformation*, Paris, Gallimard.

STROOBANTS Marcelle, 1993, *Sociologie du travail*, Paris, Nathan.

TÖNNIES Ferdinand, 2011, « Statistique et sociographie », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 188, 3, pp. 32-43.

UNESCO, 2009, *La Sécurité humaine. Approches et défis*, Paris, Editions UNESCO.